

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Décision du 11 octobre 2013 désignant l'administrateur provisoire du centre hospitalier de Sarrebourg

NOR : AFSH1330704S

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;

Vu la décision n° 2013-0928 du directeur général de l'agence régionale de santé de Lorraine du 7 octobre 2013 relative au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Sarrebourg,

Décide :

Article 1^{er}

M. Yves BLOCH, directeur d'hôpital, est désigné pour assurer l'administration provisoire du centre hospitalier de Sarrebourg pour la période du 14 octobre 2013 au 14 avril 2014 inclus.

Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, mentionnée à l'article 1^{er} de la présente décision, les attributions de directeur de l'établissement sont assurées par M. Yves BLOCH.

Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance et au directeur du centre hospitalier de Sarrebourg, ainsi qu'au directeur général de l'agence régionale de santé de Lorraine.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 14 octobre 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 11 octobre 2013.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de l'offre de soins,
J. DEBEAUPUIS